

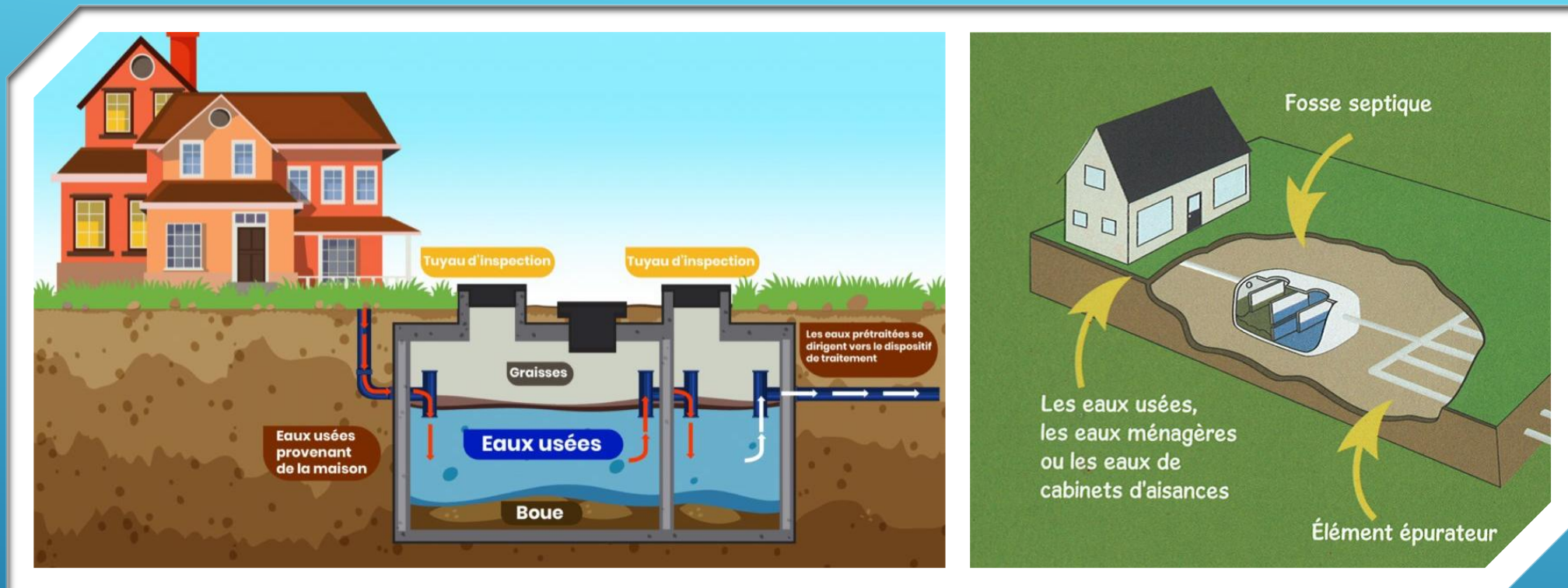
PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Présentation aux citoyens concernés

18 NOVEMBRE 2025

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Conformité au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)
- Entrée en vigueur en 1981
- Selon l'article 13 du Règlement, les fosses doivent être vidangé
- Maintien préventif des installations septiques
- Bon fonctionnement
- Durée de vie prolongée
- Respect de l'environnement
- Protection de l'environnement et de la santé publique
- Rejet dans l'environnement
- Affecte les eaux souterraines
- Gestion optimisée et professionnelle du service



ON PARLE DE QUOI?



INSTALLATION
NON-
CONFORME
ET ANOMALIE

SCÉNARIO DE L'APPEL D'OFFRE RÉGIONAL

Service offert pour toutes les municipalités de la MRC ayant des fosses septiques sur son territoire

Plus de 4 000 fosses à vidanger sur le territoire de la MRC

Environ 660 fosses à vidanger sur le territoire de la Municipalité de Saint-Robert

Service sur 4 ans (appel d'offres / contrat)

Vidanges de toutes les fosses dans la même année.



AVIS DE VIDANGE ET PRÉPARATION DU CITOYEN

En 2026

Vidange complète

- ▶ Retrait total des boues, liquides et écumes
- ▶ Laisse un peu de liquide dans la fosse pour garder les bactéries

Fréquence

- Résidences permanentes : aux 2 ans (article 13: Q2.r22)
- Résidences saisonnières : aux 4 ans (article 13: Q2.r22)



DÉROULEMENT

Documentation

- Carton de visite après service laissé au citoyen
- Rapport de vidange auprès de la MRC
- Suivi des anomalies auprès de la Ville

Support

- Questions : Municipalité
- Plaintes : reçue à la Municipalité et transmise à la MRC
- Prise de rendez-vous par le citoyen: Auprès du fournisseur
- Supervision continue de la part de la MRC et de la municipalité

SERVICES ET SUIVI



- ▶ **Vidange complète: 220 \$** approximatif
- ▶ **Compte de taxe= 110\$/an** approximatif
- ▶ **Frais de gestion: 0\$**

Pénalité si incapacité de faire la vidange à la date prévue:

- 20\$ pour une deuxième visite
- 30\$ pour une troisième visite seront facturés si :
 - ▶ - L'accès à la fosse n'est pas dégagé
 - ▶ - Vous n'avez pas avisé d'un empêchement 48h à l'avance

COMBIEN CA COÛTE ?



Les frais sont ajoutés
au compte de taxes à
chaque année pour
chacune des
propriétés concernées

Aucune action par le
propriétaire pour
planifier ou budgéter
les vidanges de la
fosse septique

VOUS ÊTES CHARGÉ COMMENT?

Communication

- Informer les citoyens (site web, réseaux sociaux, etc.)
- Préparer la documentation
- Établir la procédure de traitement des plaintes

Suivi et ajustements

- Contrôle qualité régulier
- Ajustements des procédures au besoin
- Rapports périodiques
- Évaluation continue du programme

PROCHAINES ÉTAPES





PÉRIODE DE
QUESTIONS



Résumé du Programme de Vidange des Fosses Septiques

Présentation du 18 novembre 2025

La Municipalité a présenté à ± 50 citoyens les détails du futur programme de vidange des fosses septiques, qui doit être mis en œuvre afin d'assurer la conformité au **Règlement Q-2, r.22** sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Objectifs du programme

- Respect de la réglementation provinciale (en vigueur depuis 1981).
- Vidange obligatoire des fosses septiques selon les normes.
- Préservation du bon fonctionnement des installations.
- Prolongation de la durée de vie des systèmes septiques.
- Protection de l'environnement et des eaux souterraines.
- Gestion professionnelle et optimisée du service.

Déroulement du programme

- **Début en 2026** avec la vidange complète des fosses (boues, liquides, écumes).
- Une petite quantité de liquide est laissée pour maintenir les bactéries essentielles.
- **Fréquences réglementaires :**
 - Résidences permanentes : aux **2 ans**.
 - Résidences saisonnières : aux **4 ans**.

Services offerts et suivi

- Un carton de visite est laissé au citoyen après la vidange.
- Un rapport est transmis à la MRC.
- Les anomalies sont suivies par la municipalité.
- Les citoyens contactent le fournisseur pour prendre rendez-vous.
- La MRC et la municipalité assurent une supervision continue.
- Plaintes : reçues par la municipalité puis transférées à la MRC.

Coûts pour les citoyens

- **Vidange complète : 220 \$**
- **Vidange urgente : 220 \$**
- Facturé au compte de taxe : **110 \$/an**.
- Aucune charge de gestion supplémentaire.
- **Pénalités en cas d'empêchement ou d'accès non dégagé :**
 - 20 \$ pour une 2e visite,
 - 30 \$ pour une 3e visite.

Liste des entrepreneurs

Les entreprises Bryan Cloutier inc 1199 rue Marie-Victorin Odanak (Québec) J0G 1H0 Téléphone: 450 881-1665 Courriel: info@entreprisesbci.com Numéro licence RBQ: 5816-3395-01	Les Entreprises Pierreville Ltée 306 rue Notre-Dame Saint-François-du-lac (Québec) J0G 1M0 Téléphone: 450 568-2120 Courriel: d.forcier@groupeforcier.ca Numéro licence RBQ: 1180-7781-24
Excavation G. Girard Inc. 147 rue de la Rive Saint-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 1K1 Téléphone: 450 746-0341 Numéro licence RBQ: 8350-0009-06	Transport Gaby Trépanier Inc 223 Rang Nord Sainte-Victoire-De-Sorel (Québec) J0G 1T0 Téléphone: 450 782-2719 Courriel: st_fx6@hotmail.com Numéro licence RBQ: 5581-6839-01
René Salvas excavations inc. 130 rue Plante Sorel-Tracy (Québec) J3P 7P5 Téléphone : 450 743-1818 Courriel: info@excavationsrs.ca Numéro de licence RBQ: 2268-8071-34	Excavation Sorel inc. 370 rue du Collège Sorel-Tracy (Québec) J3P 6T7 Téléphone: 450 742-9237 Courriel: administration@excavationsorel.com Numéro de licence RBQ: 8107-9345-36
Excavation Gabriel Sinclair inc. 7 montée Sainte-Victoire Sainte-Victoire-De-Sorel (Québec) J0G 1T0 Téléphone: 450 881-4335 Courriel: gabriel@excavationsinclair.com Numéro de licence RBQ: 5811-1667-01	Excavation Luc Lefebvre inc. 1535 chemin du Chenal-du-Moine Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3 Téléphone: 450 880-7935 Courriel: info@excavationluclefebvre.com Numéro de licence RBQ: 5648-5030-01
9206-4443 Québec inc. (Bissonnette Excavation) 835 rue Principale Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0 Téléphone: 450 785-3306 Courriel: josee.handfield@videotron.ca Numéro de licence RBQ: 5598-9750-01	

Liste de consultants effectuant des études de caractérisation requis par le point 4° de l'article 4.1 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

AGS Environnement inc. M. Samuel Gagnon T.P 266 Boulevard industriel Saint-Germain-de-granham(Québec) J0C 1K0 Téléphone: 819 803-5421 Courriel : info@agspro.ca Site internet : www.testdesolags.com	Avizo Experts-Conseils M. Marc Raby 1125 rue Cherbourg Sherbrooke (Québec) J1K 0A8 Téléphone : 819 346-4342 Sans frais: 1-800-563-2005 Télécopieur: 819 346-4112 Courriel : info@avizo.ca Site internet : www.avizo.ca
Fusion expert conseil inc. M. Martin Chagnon 2345-B, rue Saint-Pierre Drummondville (Québec) J2C 5A7 Téléphone: 819 474-1515 Télécopieur: 819 474-1516 Courriel : martin@fusionexpert.ca Site internet: www.fusionexpert.ca	Laboratoires de la Montérégie M. Maxime Gerbeau 4000, avenue Bérard Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 4M4 Téléphone: 450 261-8244 Sans frais 1-866-575-3662 Télécopieur : 450 261-1520 Courriel : info@labomonteregie.com Site internet: www.labomonteregie.com
Nicolas Turcotte, ing. 123, chemin Neider Racine (Québec) J0E 1 Y0 Téléphone: 514 358-9588 Courriel : nicolas.turcotte@gmail.com	GéoLab inc. M. François Gosselin 1430 boulevard Lemire Drummondville (Québec) J2C 5A4 Téléphone: 819 475-6688 Télécopieur: 819-475-6695 Courriel: geolab@9bit.qc.ca Site: www.geolab.ca
Percosol M. Éric Dupuis 847, rang St.Jean-Baptiste Drummondville (Québec) J1Z 2E1 Téléphone: 819 475-0996 Courriel : percisol@gmail.com	Proseptique M. Luc Fafard 955, route St-Louis St-Eugène (Québec) J0C 1J0 Téléphone : 819 396-4569 Cellulaire: 514 943-4131 Courriel : info@proseptique.com
Roy Vézina associé 140 rue Mailhot Trois-Rivières (Québec) G9A 3H3 Téléphone: 819 372-5293 Télécopieur: 819 372-5489	

Note: Vous devez aviser l'ingénieur qu'il doit faire l'inspection et émettre le certificat de conformité.